

*L'an deux mil-vingt-un et le mercredi trente-un mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le quinze mai 2021, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.*

Étaient présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Étaient excusée représentée : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Étaient absent M. Christian BAÏSSE.

*M. Jean-Pierre LESCURE a été nommé Secrétaire de Séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2021 ;
- 2 - Subvention associations 1er tranche ;
- 3 - Evaluation des charges transférées 2020 – approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) ;
- 4 - Affectation des résultats 2020 ;
- 5 - Approbation du budget primitif 2021 ;
- 6 - Vote taux taxes locales ;
- 7 - ENEDIS redevance d'occupation du domaine public ;
- 8 - Demande d'une subvention auprès du Ministère de la Défense (Monuments aux Morts) ;
- 9 - Questions diverses.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'inversion des points 5 et 6 de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accède à sa demande.

20 h 34 Madame Dominique GODOT RAMADE annonce son départ, désigne Madame BARNA LEGRAND pour la représenter et quitte la salle du Conseil Municipal.

### **1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2021**

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2021, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Subvention associations 1<sup>ère</sup> tranche**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé par Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire en charge des associations culturelles et sportives.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil municipal de procéder au versement de la 1<sup>o</sup> tranche 2021 selon le projet proposé ; le versement de la 2<sup>o</sup> tranche 2021 (solde) interviendra à la fin du deuxième semestre 2021, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2020 et des budgets prévisionnels 2021.

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations est présenté par Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe en charge des associations culturelles et sportives.

<b>Associations Culturelles : 1<sup>ère</sup> tranche (sauf si versement unique)</b>	
A.P.A.M.	200,00 € (versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
ASPER	150,00 € (versement unique)
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	250,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	150,00 € (versement unique)
Association Effervescence	100,00 € (versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	350,00 €
APLA	100,00 € (versement unique)
<b>Total 1 Associations Culturelles</b>	<b>4.300,00 €</b>

<b>Associations Sportives : 1<sup>ère</sup> tranche (sauf si versement unique)</b>	
A.A.P.P.M.A. (pêche)	200,00 € (versement unique)
A.M.T.A.C.A.	300,00 € (versement unique)
A.S.M. Football	500,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	600,00 €
Etrier Montredonnais	300,00 €
Ass. Gymnastique Montredonnaise	300,00 € (versement unique)
Judo Club Montredonnais	650,00 €
Les Archers de Montredon	300,00 €
Montredon Country Club	300,00 € (versement unique)

Olympique Montredonnais XV	1 100,00 €
Planète Danse	150,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
Boule Montredonnaises	400,00 € (versement unique)
Majorettes de Montredon-Labessonnié	150,00 €
<b>Total 2 Associations Sportives</b>	<b>5 450,00 €</b>
<b>Totaux 1 9.750,00 €</b>	

Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire, Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire et Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal, personnellement concernés dans cette affaire, ne prennent pas part au vote.

Monsieur Raoul de RUS demande les critères d'attribution des subventions, Monsieur le Maire précise que sont pris en compte les rapports financiers, moraux et les budgets prévisionnels. Il propose que le Conseil Municipal se réunisse ultérieurement pour déterminer les critères d'attribution ainsi que leur notation.

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire en charge des finances, signale, qu'en complément des subventions, les associations bénéficient de la mise à disposition de salles, de matériel et même d'agents communaux. Elle va demander un chiffrage auprès des différents services communaux afin d'en déterminer le coût.

Le Conseil municipal, unanime :

- ADOPTE les montants de la 1ère tranche des subventions de fonctionnement 2021 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en effectuer les mandatements sur le chapitre 65 à l'article 6574 - *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* du budget général.

### **3 - Evaluation des charges transférées 2020 – approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

En application des articles L 1 609 nonies C du Code Général des Impôts et L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Au vu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est tenue le 8 février 2021,

Montant validé par la CLECT du 08/02/2021

COMMUNES	attribution négative	attribution positive
ARIFAT	161,64	
FAUCH	29 160,04	
LABOUTARIÉ		28 963,05
LAMILLARIÉ	25 320,67	
LOMBERS		46 582,05
MONTREDON LABESSONNIÉ	30 677,32	
ORBAN	27 918,29	
POULAN-POUZOLS	26 192,57	
REALMONT		93 346,66
SIEURAC	19 584,77	
TERRE DE BANCALIE	117 571,77	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'ADOPTER le rapport de la CLECT du 8 février 2021 ;
- d'ADOPTER le montant révisé de l'attribution de compensation négative qui s'élève à – 30 677,32 € ;
- d'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article 739211.

#### **4 - Affectation des résultats 2020**

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire en charge des finances, expose au Conseil municipal que les comptes de l'exercice 2020 du budget principal « Commune » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports pour rappel :</u>	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	386 632,36 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	1 060 098,14 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	282 939,53 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	362 268,95 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	1 296 808,60 €
En recettes pour un montant de :	339 000,00 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	854 115,77 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	854 115,77 €

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	568 251,32 €

Monsieur le Maire prend la parole pour inviter le Conseil municipal à se prononcer sur l'affectation du résultat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats du budget principal « Commune » de l'exercice 2020 tels que ci-dessus.

#### **5 - Vote taux taxes locales**

Pour 2021, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière bâti, et de la taxe foncière non bâti. Le taux 2021 sur le foncier bâti intègre la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties soit 29.91 %, les taux 2021 se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe Foncière Bâti	16,52	46,43
Taxe Foncière Non Bâti	82,51	82,51

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2021.

## **6 - Approbation du budget primitif 2021**

Madame Marie-Claude Robert, Adjointe au Maire en charge des finances, présente au Conseil municipal le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2021 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- Section de fonctionnement : 2 484 841,32 €
- Section d'investissement : 1 948 499,60 €

Monsieur le Maire prend la parole pour inviter le Conseil municipal à se prononcer sur le budget.

Lors de la réunion préparatoire du budget Monsieur Raoul de RUS, Conseiller municipal, a signalé son opposition aux démolitions du 1-3 avenue des Pyrénées et du 36 Grand Rue. Il a aussi demandé l'inscription de travaux à la piscine en particulier permettre aux usagers d'accéder à un espace vert dans l'enceinte de la piscine mais aussi la création d'une maison des jeunes.

Ces propositions n'étant pas retenues, il se prononce contre le budget. Monsieur JAME Alain Conseiller municipal se prononce contre le budget et Madame Claude HUET, Conseillère municipale, s'abstient.

Le Conseil municipal décide, à la majorité (2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 15 voix POUR), d'adopter le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2021 tel qu'il lui est présenté.

Monsieur le Maire explique la rénovation de la piscine municipale se fera sur l'exercice 2022. Les travaux à envisager sont conséquents pour les financer, des demandes de subvention devront être faites auprès de divers financeurs tels que ANDES Sport, l'état par le biais de la DETR et Région.

Concernant la salle des jeunes, il explique qu'une étude de besoin réalisée par Centre Tarn est en cours.

Monsieur Raoul de RUS pense qu'il n'est pas judicieux de monopoliser les ressources de la Commune sur la Grand Rue. Le projet Bourg Centre ne devrait pas empêcher la réalisation d'autres projets.

Revenant à la piscine, Monsieur Jean Martinez, adjoint au Maire, précise que la tuyauterie est obsolète et l'appareillage est à revoir.

## **7 - ENEDIS redevance d'occupation du domaine public**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer annuellement sur l'encaissement d'une redevance émanant d'Enedis et concernant l'occupation du domaine public

La redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, pour l'année 2021 s'élève à la somme de 226 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce versement.

## **8 - Demande d'une subvention auprès du Ministère de la Défense (Monuments aux Morts)**

Monsieur David FRANCO, Conseiller Municipal délégué à la défense, rapporte à l'Assemblée que les plaques sur lesquelles sont inscrits les noms des Montredonnais Morts pour la France sont illisibles et qu'il convient de

les remplacer. Lors du vote du budget primitif le Conseil Municipal a intégré le programme d'investissement n°576 « Monument aux Morts ».

Pour financer cette restauration, Monsieur FRANCO propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de la Défense.

Le montant des travaux s'élève à 4 338.00 € HT, la TVA est non applicable sur l'ensemble des devis.

Fournisseur	Détail	Montant
Pompes Funèbres du Montredonna	Remplacement plaques de marbre de carrar	1 187,00 €
GINC	Gravures lettres	2 911,00 €
GINC	Gravures lettres	240,00 €
<b>Montant total H.T.</b>		<b>4 338,00 €</b>

Subvention prévisionnelle du Ministère de la Défense	20 %	867,60 € HT
Autofinancement	80 %	3 470,40 € HT
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>4 338,00 € HT</b>

Le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Le Conseil municipal, unanime :

- APPROUVE le montant total de travaux à 4 338,00 € HT,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération tel que présenté,
- SOLLICITE les aides du Ministère de la Défense à hauteur de 20 % du montant total hors taxes des travaux.

Monsieur David FRANCO expose un projet de mise en place d'un audiophone relatant l'histoire du mémorial.

## **9 - Questions diverses**

9a - ASSOCIATIONS :

Monsieur Pellet Président de la FNACA remercie Monsieur le Maire, les élus ainsi que les agents techniques et administratifs.

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire informe l'Assemblée qu'une exposition photos de Monsieur Louvel Jean-Paul se tiendra à l'office de tourisme de Montredon-Labessonnié de juillet à août 2021.

L'association Paroles de Femme qui lutte contre la violence faite aux femmes est en recherche de relais ruraux, une information à ce sujet paraîtra dans le bulletin municipal et sur la page Facebook de la Commune.

Monsieur le Maire signale qu'il autorise la friperie de Famille Rurale, ouverte à tous, à s'installer tous les 3<sup>èmes</sup> lundis du mois.

9b – SANTE :

Installation d'un orthophoniste à la MSP de Montredon-Labessonnié et probablement d'un dentiste. Un médecin serait prêt à venir s'installer sur la Commune mais il rencontre des problèmes avec l'ARS.

9c – ELECTIONS :

Les élections Régionales et Départementales sont prévues les 13 et 20 juin prochain.

9d- PATUS :

Le dossier du patus du Verdier est toujours suspendu, aucune solution n'a encore été trouvée notamment sur les frais supplémentaires que va entraîner la nouvelle emprise du chemin.

9e- ENVIRONNEMENT :

*Chèvres du Pradel* : L'association de Madame BARDOT doit rencontrer Monsieur le Maire à ce sujet.

Le *Parc Naturel Régional du Haut Languedoc* participera à la fête de la science qui se déroulera sur la commune à l'automne prochain.

Démolitions de bâtiments communaux : Monsieur Alain JAME, Conseiller Municipal, demande ce qu'il sera fait des matériaux issus des démolitions, sera-t-il possible pour la population de récupérer les matériaux notamment les menuiseries extérieures et qui procèdera au retraitement des autres déchets ? Monsieur le Maire répond que les services communaux ont récupéré les matériaux ou autres pouvant être réemployés dans d'autres bâtiments communaux, les entreprises attributaires des démolitions seront en charge de la gestion des déchets.

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h23.*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021**

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	BOCCALON Mélanie	
	BAÏSSE Christian	Absent
	LESCURE Jean-Pierre	
	CLUZEL Marie-Line	
	GODOT-RAMADE Dominique <i>(Représentée par BARNA-LEGRAND Pascale)</i>	
	BRU Jean-Marie	
	CAMP Daniel	
	BARNA-LEGRAND Pascale	
	FRANCO David	
	POLDERVAART Hélène	
	MARCOU MADER Pauline	
	COUTAREL Aline	
	JAME Alain	
	HUET Claude	
	DERUS Raoul	